

Grâce refusée à l'ex-official de l'Evêché

ANTOINE RÜF

Hier, le Grand Conseil a été unanime à balayer, à huis clos, la demande de grâce présentée par F.L., l'ancien official (président du Tribunal ecclésiastique) de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg condamné à 30 mois de prison, dont dix ferme, par le Tribunal cantonal en juin 2010.

Le Monseigneur déchu, engagé grâce à un faux diplôme universitaire, avait détourné un demi-million aux dépens de l'Evêché, de couples voulant faire annuler leur mariage, de

la Fondation Marguerite Bays et d'une orpheline dont il s'était fait nommer tuteur et qu'il avait dépouillée de 134 000 fr.

Un Monseigneur déchu, engagé grâce à un faux diplôme universitaire

Cet escroc, sordide dans le choix de ses victimes, machiavélique par ses procédés et obstiné dans ses dénégations,

a tenté d'attendrir les députés avec son état de santé, le soutien qu'il dit apporter à une lointaine parente et en alléguant que la prison, l'empêchant de travailler freinerait l'indemnisation des victimes.

Condamné en 2008 par le Tribunal économique, puis par le Tribunal cantonal en 2010, et le Tribunal fédéral en juin 2011, F.L. n'a toujours pas purgé un jour de prison. Convoqué le

mois dernier, il a obtenu un répit jusqu'à l'examen de sa demande de grâce. Il a par ailleurs introduit un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui n'a toutefois aucun effet suspensif.

L'avocat Robert Assaël qui a rédigé la demande de grâce, s'est dit profondément déçu de son rejet. «Il est absurde de l'envoyer en prison si longtemps après les faits, alors que son état de santé est incompatible avec la détention», commente-t-il. |